



## **Renseignements complémentaires pour la liste de vérification de sanction de RCA**

### **Éléments obligatoires**

#### **1. Conducteurs de bateaux**

Tous les conducteurs de bateaux d'arbitres et de sécurité doivent répondre aux normes de Transports Canada et avoir les compétences pour conduire le bateau qui leur a été attribué. Veuillez indiquer le nombre de conducteurs certifiés requis.

#### **2. Numéros d'embarcations**

Il est nécessaire d'avoir des numéros d'embarcations lisibles pour la régates. C'est une façon de veiller à ce que ce soit le bon équipage qui se trouve à la ligne de départ et dans le couloir qui lui a été assigné.

#### **3. Outils de communication**

Il est nécessaire d'avoir un système radio émetteur-récepteur pouvant recevoir un signal clair pour une distance maximale convenable pour la course et pour assurer la sécurité de tous. Le système doit comporter au moins trois canaux de communication pour la régates. Le président de la régates et le juge-arbitre en chef doivent déterminer le nombre de radios requises pour la régates et définir les canaux.

Lorsque les systèmes radio ne sont pas efficaces, l'utilisation de téléphones cellulaires est permise. Chaque membre du jury doit avoir une liste des bons numéros de téléphone pour la régates.

Un accès à Internet est préférable, mais il n'est pas obligatoire.

#### **4. Coordonnées des services d'urgence**

Le comité organisateur doit s'informer à propos des services d'urgence requis pour la régates et afficher les numéros de téléphone pour pouvoir les joindre rapidement.

## **5. Coordonnées / site web pour la météo**

Le comité organisateur doit fournir au juge-arbitre en chef tous les numéros de téléphone nécessaires pour joindre le service météorologique. Une radio portative et un accès internet devraient être disponibles sur place.

Pour toutes les régates nationales canadiennes, l'équipement suivant est requis (facultatif pour les autres régates) :

- un détecteur de foudre;
- un ordinateur avec accès haute vitesse au site web d'Environnement Canada;
- un thermomètre;
- un baromètre (qui doit être consulté toutes les heures pour déceler les variations de pression) (facultatif);
- un anémomètre (pour mesurer la vitesse et la direction du vent).

## **6. Infrastructure de la commission de contrôle**

Situés près du quai où les embarcations sont mises à l'eau et sortent de l'eau, les membres de la commission de contrôle sont responsables de veiller à ce que tous les bateaux respectent les critères de sécurité (balle de proue, sangles de cales-pieds de la bonne longueur, poids des barreaux, identité des rameurs, etc.). Veuillez expliquer l'infrastructure prévue de la commission de contrôle.

## **7. Balises du parcours**

Le comité organisateur doit fournir les balises et les bouées du parcours indiquant le départ, l'arrivée et les marqueurs de couloirs. Les zones de danger doivent aussi être clairement indiquées.

## **8. Plans de circulation du parcours et du site (pour l'entraînement et la course)**

Le comité organisateur doit fournir des plans de circulation clairs pour les courses, et si des heures d'entraînement sont prévues, il doit fournir des plans de circulation pour l'entraînement. Les plans doivent indiquer les zones d'échauffement et de récupération sur l'eau ainsi que la configuration de la circulation dans les zones utilisées pour l'entraînement et la course. Le comité organisateur doit aussi prévoir des plans de circulation au sol clairs pour les mises à l'eau et les sorties de l'eau.

Tous les plans doivent être publiés à l'avance et facilement accessibles aux participants.

Pour des raisons de sécurité, le comité organisateur peut prévoir des règles de circulation particulières pour les équipages de para-aviron. Pour les têtes de rivière, les plans du parcours doivent clairement indiquer les repères terrestres, les obstacles et les zones interdites.

## **9. Heures d'entraînement désignées**

Si le comité organisateur prévoit des heures d'entraînement sur le parcours, il doit communiquer les heures prévues ainsi que le plan de circulation pour l'entraînement. Au cours des heures désignées, des embarcations de sécurité doivent être sur l'eau et des services de premiers soins doivent être accessibles.

## **10. Responsable de la circulation sur le quai**

Dans la zone d'embarquement et de débarquement, il doit y avoir un juge-arbitre ou une autre personne responsable pour diriger les équipages qui vont sur l'eau et qui arrivent au quai. Tout doit se dérouler rapidement et de manière sécuritaire sans accident et sans entraîner de retard.

## **11. Eau potable**

Sur le site de la régata, les participants et le personnel doivent avoir facilement accès à de l'eau potable.

## **12. Zone d'arrivée**

Délimitez une zone accessible uniquement par les juges-arbitres et le personnel de soutien. Il doit y avoir des tables, des chaises et un abri couvert. Cette zone doit être clôturée de sorte que les athlètes, les entraîneurs et les spectateurs ne puissent y accéder.

## **13. Horaire des courses et tirage**

Il doit y avoir suffisamment de copies de l'horaire de la régata et du résultat du tirage au sort pour le nombre prévu de juges-arbitres et d'entraîneurs. Celles-ci doivent être remises dès que possible. Expliquez comment l'horaire sera remis.

## **14. Embarcations de sécurité**

Toutes les embarcations de sécurité doivent respecter les normes les plus récentes de Transports Canada. Voir les règlements de Transports Canada annexés aux Lignes directrices liées à la sécurité de RCA.

Pour les régates de courses de type « sprints », il doit y avoir au moins deux bateaux de sécurité, en plus des bateaux de juges-arbitres.

Pour les têtes de rivière, le comité organisateur doit travailler en collaboration avec le juge-arbitre en chef afin de déterminer le nombre suffisant de bateaux de sécurité pour veiller à la sécurité des rameurs. Les bateaux de sécurité doivent pouvoir communiquer entre eux ainsi qu'avec les juges-arbitres et le comité organisateur.

Les bateaux de sécurité doivent être postés le long du parcours, y compris dans les zones d'échauffement et de récupération pour réduire les risques de collision entre

les bateaux d'aviron et d'autres bateaux et éviter qu'ils heurtent des obstacles comme des culées de ponts. Les bateaux de sécurité doivent aussi être placés de manière à voir les différentes sections du parcours et à les atteindre rapidement. Ces embarcations doivent être stationnaires, en attente des cas d'urgence. Ainsi, elles ne circuleront pas sur le parcours et éviteront de causer des remous.

De préférence, les bateaux de sécurité doivent être des bateaux gonflables. Ils doivent être en service au cours des heures d'entraînement désignées.

### **15. Infrastructure au départ**

Déterminez l'infrastructure de départ appropriée pour votre régata.

### **16. Embarcations de juges-arbitres**

Indiquez le nombre de bateaux de juges-arbitres disponibles pour la régata. Les bateaux de juges-arbitres doivent être équipés conformément aux exigences de Transports Canada. Chaque bateau doit comprendre un drapeau rouge et un drapeau blanc, un chronomètre, un système radio émetteur-récepteur et un dispositif sonore.

Des mégaphones et des batteries de secours chargées doivent aussi être disponibles.

Les régates nationales canadiennes doivent comporter au moins six bateaux de juges-arbitres en service en tout temps pour veiller au déroulement optimal de la régata.

Un bateau à moteur de secours doit aussi être disponible en cas de bris, ainsi que des moteurs de rechange et du carburant en cas de panne.

### **17. Responsable de la surveillance dans la zone d'échauffement**

Les conducteurs des bateaux de surveillance dans la zone d'échauffement doivent satisfaire aux normes de Transports Canada et avoir les compétences requises pour conduire le bateau qui leur a été attribué. Le responsable de la zone d'échauffement doit circuler à basse vitesse dans la zone d'échauffement pour veiller à ce que les équipages respectent le plan de circulation. Il doit prêter assistance aux athlètes en cas de problème.

### **18. Infrastructure de l'aligneur au départ**

Déterminez les installations requises pour l'alignement.

### **19. Permis requis**

Lorsque le site de la régata est choisi, le comité organisateur doit s'informer en ce qui a trait aux permis requis pour l'utilisation du site et du plan d'eau. Les critères

liés à l'obtention du permis doivent être respectés et documentés correctement. Il faut parfois plusieurs semaines ou mois avant d'obtenir un permis. Il est donc important de s'informer dès le début de la planification de la régates.

Si des installations sont nécessaires (zone de départ, balises du parcours, etc.), il est fortement recommandé de communiquer avec le bureau de Transports Canada le plus près afin de déterminer si un permis est nécessaire pour l'installation de ces infrastructures conformément à la Loi sur la protection de la navigation.

Certains plans d'eau sont régis par le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments en vertu de la Loi sur la marine marchande du Canada. Le règlement touche le plan d'eau et peut, par exemple, limiter la puissance des bateaux utilisés. Les organisateurs de régates doivent s'informer auprès de leur municipalité ou de Transports Canada pour savoir si le site est régi par certaines règles. Dans certains cas, les restrictions peuvent être levées temporairement. Les demandes à ce sujet doivent toutefois être présentées des mois à l'avance.

## **20. Feuilles de résultats et affichage**

Choisissez un endroit accessible à tous pour afficher les résultats des courses.

## **21. Plan d'action d'urgence**

Le plan de secours du club comprend peut-être déjà un plan d'action d'urgence. S'il n'y en a pas sur le site où se déroule la régates, vous devez en créer un et le joindre à la demande de sanction.

## **22. Plan de premiers soins**

Veuillez inclure les renseignements concernant les qualifications des fournisseurs de service de la régates ainsi que les détails concernant les services qui seront offerts sur le site. La complexité du plan de premiers soins doit être adaptée à la complexité de la régates.

## **23. Trousse de la régates**

Veuillez joindre l'outil de communication utilisé pour fournir les renseignements relatifs à la régates aux clubs qui souhaitent participer. Vous pouvez fournir une adresse URL si cela est plus pratique.

## **Éléments facultatifs**

### **24. Responsable de la surveillance dans la zone de récupération**

Les conducteurs des bateaux de surveillance dans la zone de récupération doivent satisfaire aux normes de Transports Canada et avoir les compétences requises pour conduire le bateau qui leur a été attribué. Le responsable doit se tenir loin de la

zone d'arrivée pendant une course, mais veiller à la sécurité des athlètes qui terminent leur course. Il est aussi responsable de faire avancer rapidement et efficacement les bateaux lorsqu'ils ont traversé la ligne d'arrivée.

### **25. Poids mort**

Du sable propre doit être fourni ainsi que suffisamment de contenants, de marqueurs noirs et de ruban adhésif en toile.

### **26. Thermomètre pour la température de l'eau**

Un thermomètre est requis pour les régates qui ont lieu au printemps, à l'automne ou dans des régions où l'eau est froide, afin de déterminer si les règles locales liées à la température de l'eau sont respectées.

### **27. Installations pour la pesée**

Dans un espace distinct (comme une tente), suffisamment grand pour accueillir les membres d'un équipage de huit, il doit y avoir au moins une balance calibrée, une table et deux chaises pour les officiels responsables de la pesée. Une balance calibrée d'essai peut aussi être disponible pendant les heures d'ouverture du parcours (lors de l'entraînement et de la course). Lorsque la météo n'est pas favorable, un abri chaud doit aussi être aménagé.

## **Informations supplémentaires pour une organisation réussie**

RCA a élaboré un guide de planification de régates pour vous aider à organiser votre régate. Il est très utile comme soutien à la logistique en ce qui a trait au personnel du comité organisateur et aux fonctions occupées par les juges-arbitres lors d'une compétition et il présente en outre une panoplie de conseils et d'échéanciers à prévoir pour un événement réussi.

### **Exigences liées au site**

Le site doit être sécuritaire et contrôlé. Il doit y avoir un point de rencontre, des toilettes adéquates, un abri, des vestiaires, de l'eau potable, un espace pour entreposer les bateaux et des installations sécuritaires pour la mise à l'eau et l'accostage.

### **Conseiller en matière de sécurité**

Le comité organisateur doit désigner une personne qui agira de conseiller en matière de sécurité. Voir le Code de course de RCA pour la liste de ses responsabilités.

En cas d'incident lors de la régates, le comité organisateur doit immédiatement soumettre un rapport à RCA afin de veiller à ce que tous les détails soient consignés aux fins d'assurance.

### **Autres considérations pour les têtes de rivière**

Les organisateurs de régates de tête de rivière doivent prévoir les éléments suivants :

- une liste des règles de circulation et de course, y compris les règles à suivre en cas de dépassement;
- la publication des pénalités infligées pour violation des règles de circulation et de course;
- si possible, veiller à ce que les équipages plus rapides entament la course avant les équipages plus lents;
- pour diminuer les risques de dépassement, allonger l'intervalle de temps entre les différents types d'embarcations;
- puisque les têtes de rivière sont habituellement des épreuves chronométrées, les organisateurs doivent prévoir un système de chronométrage de secours.